



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 22 janvier 2024

AVIS A LA POPULATION

No 01/24

ATTRIBUTION DES DICASTERES

(Législature 2023 à 2027)

Année 2024

1. FINANCES, ADMINISTRATION, POLICE, DEVELOPPEMENT

Responsable : François Brahier-Jeckelmann, Maire 079/ 829 58 32
mairie@lajoux.ch

Suppléant : Christian Schaller, Vice-maire

Attributions :

- Administration courante
- Finances – comptes et budget – caisse communale – élaboration plans financiers
- Rapport avec le personnel de l'administration communale
- Préposé aux scellés
- Police locale et du feu
- Protection civile – affaires militaires
- Rapport avec le Syndicat GLM
- Chemins de fer du jura (CJ)
- Association des maires des Franches-Montagnes
- Association des communes jurassiennes
- Relations intercommunales (Lajoux-Saulcy-Les Genevez)
- Centre de Loisirs

2. SANTE ET ACTION SOCIALE

Responsable : **Chantal Ackermann** 079/ 525 33 99
sante-social@lajoux.ch

Suppléant : Roberto Cortesi

Attributions : Assistance dans la commune

- Aide complémentaire AVS/PC
- Service social des Franches-Montagnes
- Aide familiale – aides aux foyers – soins à domicile
- Relation avec l'APEA
- Activités "Jeunesse"
- Personnes âgées, infirmes et hospitalisées
- Malades – isolés
- Hôpitaux – homes – fondations sociales
- Inhumation – cimetière - morgue

3. ECOLES – ACTIVITES CULTURELLES

Responsable : **Auréliе Juillerat** 078/ 741 84 46
ecoles@lajoux.ch

Suppléant : François Brahier-Jeckelmann, Maire

Attributions : Ecole : cercle scolaire la Courtine; secondaire et ménagère

- Commissions : école primaire et secondaire
- UAPE-crèche
- Transports scolaires
- Orientation professionnelle
- Mobilier scolaire – conciergerie, entretien des classes
- Bourses communales d'étude et d'apprentissage
- Places de jeux
- Sports – loisirs – transports
- Activités culturelles
- Ludothèque – bibliobus
- Sociétés locales
- Chemin des écoliers

6. URBANISME

Responsable : **Roberto Cortesi** 076/ 337 39 91
urbanisme@lajoux.ch

Suppléante : Aurélie Juillerat

Attributions : Urbanisme
- Achat et vente de terrain
- Plan d'aménagement du PAL
- Plan cadastral
- Grands et petits permis de construire
- Résidences secondaires

7. TRAVAUX PUBLICS

Responsable : **Dominique Mauron** 079/ 650 26 25
travaux-publics@lajoux.ch

Suppléant : François Tosoni

Attributions : Travaux publics
- Rapport avec les employés communaux de la voirie
- Chemins communaux, signalisation routière
- Trottoirs et routes : Ouverture et sablage en hiver
- Chemins communaux, signalisation routière
- Carrières et gravières
- Murs en pierres sèches
- Travaux de génie civil
- Bâtiments communaux, y compris école, enveloppe et appartements
- Réseau électrique, éclairage public
- Fibre optique

NOMINATION D'UN VICE-MAIRE

Le Conseil communal vous informe que Christian Schaller a été nommé Vice-maire. Il occupera cette fonction jusqu'au 31.12.2024.

Nous le remercions d'ores et déjà de son engagement.

EPICERIE ET BOULANGERIE DU VILLAGE

Le Conseil communal souhaite remercier très sincèrement Madame et Monsieur Marianne et Pierre Butty pour leur engagement à la gestion de leur magasin et de leur boulangerie durant de nombreuses années.

Malgré des démarches entreprises tant par Madame et Monsieur Butty que par le Conseil communal, il n'a pas été trouvé de solution de reprise.

Le Conseil communal regrette profondément cette prochaine fermeture mais garde tout de même espoir qu'une alternative se manifeste dans un avenir proche.

Nous présentons à Madame et Monsieur Butty nos meilleurs vœux pour la suite ainsi qu'une bonne retraite.



VENTE DE ROULEAUX DE SACS POUBELLE PAR LA COMMUNE

Le Conseil communal vous informe que dès le **01.02.2024**, les rouleaux de sacs poubelle pourront être achetés au guichet communal uniquement aux heures d'ouverture du guichet suivantes :

Le lundi et le jeudi de 10h00 à 12h00, le mercredi de 16h00 à 18h00.

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérante : Madame Sabine Hulmann, Les Rotchets 44a, 2718 Lajoux

Projet : Rénovation et isolation du bâtiment comprenant deux appartements.
Le galetas sera converti en étage d'habitation relié à l'appartement inférieur.

Au lieu-dit : Route Principale 57 - n° de parcelle : 51

Zone d'affectation : Zone centre (CA)

Dimensions : Habitation :
Longueur 12.60 m / largeur 12.02 m / hauteur 5.91 m / hauteur totale : 9.41 m

Genre : Façades : maçonnerie existante, pose d'isolation périphérique et crépi blanc cassé et remplacement du lambris existant par un nouveau, teinte idem existante.
Toiture : tuiles existantes

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 19 février 2024**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

DEPOUILLES

Des dépouilles seront proposées sur les pâturages communaux. Il y en aura entre autres aux lieux-dits « La Grainvie » et « Bois des Joux ».

Celles-ci devront être terminées au 1^{er} mai 2024.

En cas d'intérêt, merci de contacter le garde forestier au 079 706 21 24.

CHANGEMENT VICE-COMMANDEMENT SIS

Nous vous informons que Mme Swellen Miserez a été nommée au vice-commandement du SIS au 01.01.2024, en remplacement de M. Yannick Negri qui souhaite se consacrer plus particulièrement aux interventions. Yannick Negri restera à l'EM (chef d'intervention).

Ce changement a été validé par la Commission de surveillance.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Qu'est-ce que les prestations complémentaires (PC) ?

Leur but est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité.

Qui peut avoir droit aux PC ?

Les bénéficiaires de rente AVS, de rente de l'AI, d'allocation pour impotent de l'AI (après 18 ans), ou d'indemnité journalière de l'AI pendant six mois au moins peuvent avoir droit aux PC si :

- ils ne disposent pas d'une fortune nette supérieure à CHF 100'000.00 (personnes seules), CHF 200'000.00 (couples) ou CHF 50'000.00 (enfants et orphelins), et si
- ils ont leur domicile et leur résidence habituelle en Suisse
- ils sont de nationalité suisse ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE/AELE, ou si
- ils sont de nationalité étrangère et ont habité en Suisse de manière ininterrompue durant dix ans. Pour les réfugiés et les apatrides, ce délai est de cinq ans.

Où et comment faire sa demande PC ?

La demande doit être déposée formellement auprès de l'agence communale AVS.

Comment sont calculées les PC ?

Le montant de la PC annuelle correspond à la différence entre les dépenses reconnues et les revenus déterminants.

Quelles sont les catégories de prestations ?

Il existe deux catégories de prestations :

- la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement
- le remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

Quelles sont les dépenses reconnues ?

Les dépenses suivantes sont reconnues :

- besoins vitaux ;
- loyer ;
- frais d'obtention du revenu ;
- frais d'entretien des immeubles et intérêts hypothécaires ;
- montant pour l'assurance obligatoire des soins (prime effective ou prime moyenne cantonale) ;
- cotisations à l'AVS/AI/APG ;
- frais de prise en charge extrafamiliale d'enfants jusqu'à onze ans, lorsque la prise en charge est nécessaire et dûment établie ;
- contributions d'entretien prévues par le droit de la famille.

Pour plus de renseignements : agence communale AVS 032 484 94 27 ou ECAS au 032 952 11 11.

BIBLIOBUS

Le Bibliobus – une bibliothèque qui vient à vous !

Le Bibliobus Jura & Grand Chasseral est une bibliothèque mobile qui vous propose une grande offre de lecture, de films et de musique.

A bord du Bibliobus, vous pouvez découvrir 6'000 documents pour tous les âges : des albums, des romans, des bandes dessinées, des mangas, des guides pratiques... Les abonnés au Bibliobus peuvent aussi emprunter des magazines, des films sur DVD, des livres audio et télécharger des livres numériques. En plus du français, vous trouverez une sélection de livres en allemand, anglais, italien, espagnol, portugais... Dès 2024, le Bibliobus propose également des jeux vidéo sur Playstation et Nintendo Switch.

Tout le catalogue (80'000 titres) peut être consulté depuis le site du Bibliobus, qui permet également de réserver directement des livres depuis chez soi.

Où trouver le Bibliobus ?

Le Bibliobus stationne sur la place en face de l'usine Metafil.

Il est présent deux fois par mois, **le samedi de 9h00 à 12h00**.

Il est toutefois possible de se rendre dans n'importe quelle localité desservie par le Bibliobus (p.ex. Les Genevez, Saulcy, Montfaucon...). Tous les lieux et horaires sont visibles sur le site internet www.bibliobus.ch.

Combien coûte un abonnement ?

L'adhésion au Bibliobus est gratuite pour les enfants et les jeunes en formation.

Pour les adultes, la cotisation Standard coûte CHF 25.- par année (CHF 20.- pour Senior/AI).

La cotisation permet d'emprunter 10 documents à chaque passage, et de les conserver 4 semaines.

Comment s'inscrire ?

Montez simplement à bord du Bibliobus lors du prochain passage à Lajoux. Après avoir rempli votre fiche d'adhésion et réglé la cotisation, vous recevrez votre carte de membre et pourrez de suite emprunter des documents.

HORAIRE DU BIBLIOBUS À LAJOUX EN 2024



Rendez-vous : Parking vis-à-vis de l'usine Métafil
samedi 09:00 - 12:00

13 janvier	22 juin
27 janvier	6 juillet
10 février	24 août
24 février	7 septembre
9 mars	21 septembre
23 mars	5 octobre
13 avril	19 octobre
27 avril	2 novembre
11 mai	16 novembre
25 mai	30 novembre
8 juin	14 décembre

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans votre village, veuillez consulter l'horaire sur le site du Bibliobus : www.bibliobus.ch

Horaires d'ouverture des locaux - Adaptation

Local de
Malleray
Grand-Rue 44



Local de
Tramelan
Rue du Pont 20



	Malleray	Tramelan
Lundi	x	x
Mardi	15h00 - 18h00	15h00 - 18h00
Mercredi	14h00 - 17h00 Animations mobiles du mercredi après-midi (les lieux sont définis selon un programme annuel. Les locaux ne sont pas ouverts.)	
Jeudi	15h00 - 18h00 *	15h00 - 21h00 *
	15h00 - 21h00 *	15h00 - 18h00 *
Vendredi	15h00 - 21h00 *	15h00 - 18h00 *
	15h00 - 18h00 *	15h00 - 21h00 *
Samedi & Dimanche	Sur demande	Sur demande

* / * : **Horaires changeant (tournus mensuel)**, consultez les horaires actualisés sur tous nos supports : site internet (www.a-j-r.ch), réseaux sociaux (Facebook et Instagram), programmes afin de connaître le lieu, le jour et l'horaire des ouvertures tardives.